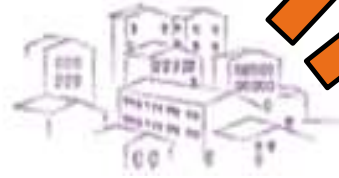


Comm'Une info

MIRABEL ET BLAONS
DROZET (sa)



Lettre municipale de juillet 2019

Horaires d'ouverture :

Secrétariat de mairie

Lundi : 10 h – 13 h
Mardi : 14h – 16 h
Mercredi : 10 h – 13 h
Jeudi : 9 h – 11 h
Vendredi : 16 h – 18 h
Tél : 04-75-40-00-66

E-mail : cnemirabeletblacons@wanadoo.fr
Site internet : www.mirabel-et-blacons.fr

Déchetterie d'Aouste-sur-Sye

Mardi et vendredi : 14 h – 17 h
Mercredi : 9 h – 12 h/14 h – 19 h
Samedi : 9 h – 12 h/14 h – 17 h

Syndicat Mirabel-Pié gros-Aouste

Du lundi au vendredi de 9 h – 12 h/14 h – 17 h
Tél : 04-75-40-06-06
E-mail : accueil@siempa.fr

Retour sur les élections européennes

Dimanche 26 mai, c'était jour de scrutin dans notre commune, comme partout dans l'Union européenne, pour désigner nos représentants au Parlement européen. Nous pouvons nous féliciter d'un taux de participation communal de près de 60%, nettement supérieur à la moyenne nationale, elle-même en hausse par rapport aux précédentes élections européennes. A Mirabel et Blaons sont arrivés en tête la liste d'Europe-Ecologie devant celle de la République en Marche. Ce regain de mobilisation est une bonne nouvelle pour notre démocratie et pour les institutions de l'Union européenne. Seul incident à déplorer, pendant le dépouillement, un individu a laissé plusieurs messages sur le répondeur de la mairie : souhaitant savoir si Madame Le Pen était élue présidente, il s'est présenté comme le futur maire de Blaons et a tenu des propos grossiers et insultants envers le maire, mettant également en cause un conseiller municipal ; attitude lamentable et indigne, d'autant plus lorsqu'elle vient d'une personne qui souhaite se présenter aux élections municipales. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et l'intéressé a été convoqué. La haine n'a pas sa place en démocratie.

Communiqué sur les éoliennes

Soucieuse de rétablir la vérité sur le dossier des éoliennes, la municipalité de Mirabel et Blaons rappelle qu'à ce jour elle a seulement accepté le lancement d'études, qui doivent durer environ 2 ans, et que cette autorisation donnée ne préjuge en rien de la décision finale. Un projet est en effet porté par l'entreprise RP Global, spécialisée dans les énergies renouvelables et qui a déjà développé de nombreux sites dans plusieurs pays, dont la France ; des études sont nécessaires pour déterminer si ce projet est réalisable et dans quelles conditions, car l'implantation d'éoliennes obéit à un cadre juridique strict, qui protège à la fois les habitations et l'environnement. La délibération du Conseil municipal, prise en toute transparence, figure dans le compte rendu de la séance du 22 juin 2018 et a donné lieu à une information dans le bulletin communal d'octobre 2018. Sur ce dossier comme sur d'autres, le Conseil municipal est convaincu que la sérénité et la vérité sont nécessaires au débat public.

Budget communal

BUDGET PRIMITIF 2019 - chiffres essentiels			
FONCTIONNEMENT			
RECETTES	1 632 111	DEPENSES	1 632 111
Excédent reporté	555 995	Dépenses imprévues	20 369
Vente produits	19 030	Virement Sect. Investissement	630 874
Impôts et taxes	611 878	Charges à caractère général	262 643
		Charges gestion courante	115 142
Dotations, subventions	253 655	Charges du personnel	489 570
		Charges financières	27 001
Produits exceptionnels	1 167	Charges exceptionnelles	3 400
Autres produits de gest. courante	189 576	Impôts et taxes	57 824
		Opérations de transfert	22 288
INVESTISSEMENT			
RECETTES	3 255 968	DEPENSES	3 255 968
Virement Sect. Fonctionnement	630 874	Déficit antérieur reporté	32 002
FCTVA	54 252	Aménagements extérieurs	64 555
Taxes d'aménagement	20 000	Aménagement RD 70	616 204
Affectation excédents précédents	438 157	Canal Gervanne	18 000
Emprunts : RD 70, usine à billes, acquisition terrains	1 359 200	Travaux bâtiments	84 548
Amortissement PLU	21 137	Acquisitions préemption div.	165 680
Dépôts	4 000	Extension école maternelle	122 582
Immeuble de rapport	1 151	Usine à billes	1 920 119
		Divers, voirie, électr., réseaux	165 425

Extension de l'école maternelle des Berthalais

Le développement de la population sur les 2 communes du RPI, amène à revoir les équipements des écoles. L'école maternelle des Berthalais avec 71 élèves actuellement, ne permet pas d'accueillir dans de bonnes conditions toutes les activités. Le déplacement de la cantine dans les locaux d'activités et d'éveil, afin d'éviter un aller et retour en car aux enfants, a révélé le besoin d'un espace supplémentaire pour un bon déroulement de la journée. Des travaux vont commencer dès la fin de la période scolaire pour créer un espace bibliothèque de 33 m², situé dans la cour actuelle, et contigu à la salle d'activités. La fin des travaux est programmée pour la rentrée (voir la photo). Le coût de l'investissement a été budgétisé à 122 000 euros avec une prévision de subvention de 53%.



Transports scolaires 2019 (écoles primaire et maternelle)

ATTENTION ! la procédure d'inscription évolue cette année.

- Les inscriptions sont ouvertes du 29 avril au 19 juillet. A compter du 20 juillet, une pénalité de 30 euros sera appliquée à toute inscription, sauf cas de déménagement, ou d'inscriptions effectuées en cours d'année en raison de l'âge de l'enfant.
- Tous les élèves doivent s'inscrire via le site :

www.auvergnerrhonealpes.fr/scolairedrome

Néanmoins les inscriptions papier resteront possibles via les écoles pour les familles n'ayant pas accès à internet.

La validation des inscriptions des élèves (par les écoles) se fera désormais après la rentrée, entre la mi-septembre et les vacances de la Toussaint.

Dates à retenir

pour l'été

- Le 10 juillet : Visite guidée du vieux village de Mirabel,
- Le 15 juillet : Repas défarde par le Club des Aînés, suivi du feu d'artifice offert par la Mairie,
- Le 24 juillet : Visite guidée des canaux de la Gervanne,
- Le 2 août : Don du sang,
- Le 7 août : Visite guidée du site des Papeteries Latune,
- Les 5, 6, 7 et 8 sept. : Rencontres Ad'Hoc

Pour la cinquième année consécutive, Mirabel et Blacons accueillera le festival documentaires hors circuit, du 5 au 8 septembre 2019. Une équipe de professionnels du cinéma et d'amateurs éclairés vous propose cet événement qui n'existerait pas sans l'énergie déployée par ses nombreux bénévoles.

Pour participer au festival (installation, accueil, restauration, billetterie, etc. ou encore loger des réalisateurs), merci de prendre contact sur le site : benevolat.adhoc@gmail.com

- Les 21 et 22 sept. : Journées du patrimoine par l'association Mirabel avec une exposition sur la vie à Mirabel et Blacons durant la guerre de 14-18,
- Le 29 sept. : 11^{ème} Virade de l'Espoir par l'Association « Vaincre la Mucoviscidose » avec de nouvelles animations.

Les bons gestes de l'été

Obligations légales de débroussaillage

La préfecture a informé la commune, au mois de mai, des obligations de débroussaillage, afin de se prémunir contre les incendies qui menaceraient les habitations, ou de ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Plusieurs cas :

- Les parcelles ne sont pas situées en zone constructible (U), le débroussaillage est obligatoire sur une profondeur de 50 mètres à partir de toute installation (hangar, maison, piscine,...).
- Les parcelles sont situées en zone constructible (U), le propriétaire débroussaille la totalité de la parcelle, construite ou pas,
- Les parcelles sont situées en zone constructible et limitrophes de parcelles non situées en zone constructible, le propriétaire débroussaille la totalité de la parcelle située en zone constructible et réalise ou s'assure du débroussaillage sur une profondeur de 50 mètres autour des installations.
- En cas de construction sur une parcelle, le propriétaire doit débroussailler aux abords des voies privées donnant accès à cette construction sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Le site à consulter : <http://www.drome.gouv.fr/obligations-de-debroussaillage-a2914.html>

Les bons gestes de l'été (suite)

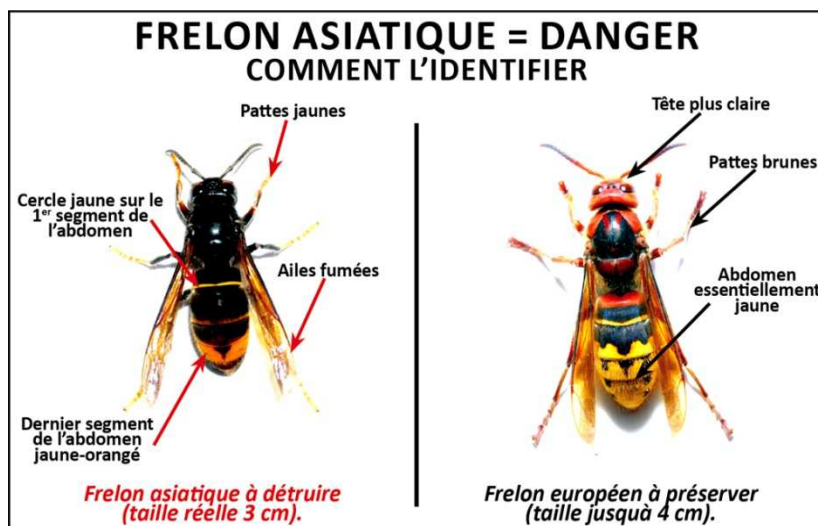
Comment reconnaître le frelon asiatique

Le frelon asiatique constitue une espèce exotique invasive et prédatrice avérée des abeilles domestiques (*Apis mellifera*).

Si vous suspectez la présence du frelon asiatique, prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez :

FREDON 26 Tél. 04 75 55 37 89 Mail : alexandre.gauthier@fredon26.fr

Plus d'infos sur : www.fredonra.com



L'ambrosie

Gravement allergisants et présentant un problème de santé publique, les plants d'ambrosie doivent être systématiquement détruits, dès identification, par tous moyens : arrachage, fauchage, broyage, tonte, etc.



La Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)



Tout comme ses voisines, notre commune est particulièrement concernée par cette chenille qui dévore les feuilles des buis jusqu'à provoquer le dépérissement des arbustes.

Dès les premiers beaux jours, les chenilles vertes et noires peuvent faire leur apparition. Il est alors nécessaire d'effectuer un traitement des buis avec, de préférence, un produit biologique (*Bacillus thuringiensis*).

Cette opération est ensuite à renouveler chaque mois, jusqu'à l'hiver, et plus particulièrement 8 jours après la visite constatée des papillons.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*)

Présent dans notre zone depuis 2016 et bien que de très petite taille, le moustique tigre peut transmettre à l'homme la dengue, le chikungunya et le zika.

Le moustique tigre se développe dans de petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance). Aussi, il appartient à chacun de couvrir, vider ou éliminer tous les récipients pouvant contenir de l'eau.

Pour plus d'infos : www.ars.sante.fr > Portail ARS > Le moustique tigre

